

souviennent fort bien, que l'unique raison qui avait poussé le Gouvernement à attendre au dernier ou presque dernier jour du mandat du Parlement avant d'en appeler à l'électorat avait été notre désir d'éviter des élections générales tandis que la guerre européenne durait encore. J'ai déclaré à maintes reprises que l'intention du Gouvernement était de ne pas dissoudre le Parlement, pour peu qu'on pût éviter la chose avant la conclusion des batailles décisives d'Europe. Cette manière de voir était une condition, celle de ne pas refuser au peuple le droit que lui confère la constitution d'élire un nouveau parlement au moins tous les cinq ans.

Dans un message radiophonique à la nation, en date du 2 mars, j'ai dit ceci :

"Nous croyons que, une fois la guerre européenne terminée, des élections générales devraient avoir lieu aussitôt que possible."

Le lundi 9 avril, j'ai indiqué à la Chambre le temps minimum requis pour des élections générales et j'ai inséré aux *Débats* sur ce sujet un mémoire officiel qui m'avait été remis par le directeur général des élections. Le document indique clairement que la date la plus rapprochée à laquelle pourraient avoir lieu des élections générales, après l'expiration du terme parlementaire, serait le 11 juin. Maintenant, ce sont les honorables députés de l'opposition qui peuvent décider si la Chambre terminera les travaux de la présente session. Je ne veux parler d'aucun parti ou d'aucun groupe spécial mais de tous les honorables représentants opposés au Gouvernement. Ce sont eux qui doivent décider si les bills des crédits de guerre et des crédits ordinaires seront prêts à être sanctionnés lundi prochain. Mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Graydon) a dit que les membres du parti conservateur progressiste sont disposés à terminer le débat à six heures ce soir. Les chefs des groupes de la C.C.F. et du crédit social ont également laissé entendre que les membres de leurs partis respectifs sont prêts à assister le Gouvernement à accélérer la marche des travaux pour lesquels la Chambre a été spécialement convoquée.

S'il était possible de transmettre les projets de loi à l'autre Chambre ce soir, la prorogation pourrait avoir lieu lundi après-midi, le 16 avril, à trois heures. Autrement, nous reprendrons naturellement nos séances à trois heures, lundi après-midi, pour continuer jusqu'à onze heures du soir, si la chose était nécessaire. Si nous adoptions cette manière de procéder, si nos travaux n'étaient pas terminés et si les bills n'avaient pas reçu la sanction royale avant minuit, le Gouvernement serait forcé de recourir à des mandats du gouverneur général pour faire face aux dépenses militaires et civiles pendant la période électorale et jusqu'à l'ouverture de la prochaine session du Parlement.

Les honorables députés se souviendront que j'ai promis, l'autre jour, d'annoncer la date des élections générales avant le 17 avril.

Peut-être les honorables députés pourraient-ils plus facilement décider ce qui est dans le meilleur intérêt du pays si, à titre de premier ministre, j'annonçais à la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général m'a autorisé à dire qu'il est disposé à recommander la dissolution du Parlement aussitôt que possible après qu'il aura terminé son travail. Son Excellence m'autorise également à dire qu'elle est disposée, en même temps, à approuver l'émission immédiate d'une proclamation ordonnant la tenue d'élections générales le 11 juin.

J'ignore au juste ce qu'il nous restera à faire aujourd'hui; je propose donc que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau au son de la cloche, probablement vers les six heures. A ce moment-là Son Honneur le Président, s'il a été prévenu par l'Hôtel du Gouvernement, saura peut-être si la Sanction royale sera accordée ce soir.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Reprise de la séance

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, j'apprends qu'on peut s'attendre à recevoir certains bills de l'autre Chambre et je propose que nous nous ajournions de nouveau à loisir.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Reprise de la séance

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, je puis seulement vous dire que le Gouvernement espère adopter les bills à l'étude dans l'autre Chambre et nous les envoyer avant 11 heures. Cela nous permettrait de les examiner ce soir et je proposerais ensuite que le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi, à deux heures quarante-cinq minutes, afin qu'à trois heures nous puissions avoir la Sanction royale et la prorogation du Parlement.

Je propose que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau au son de la cloche.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Reprise de la séance

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE N° 1

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 3 intitulé: Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Le bill est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'honorable J. H. KING: J'en propose la deuxième lecture maintenant. En résumé, le bill prescrit que sur et à même les Fonds du revenu consolidé, il peut être payé et appliqué, au delà des crédits ordinaires du Parlement, une somme d'au plus deux milliards de dollars, sous réserve d'attribution par le Conseil du trésor, pour subvenir aux dépenses qui peuvent être faites, ou effectuer les avances